

2C2FNLK
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 060 000 €
SIEGE SOCIAL : 727 ROUTE DU COL DU BOUCHET
42155 VILLEMONTAIS
995 064 714 RCS ROANNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le vingt-sept mars,
A 14 heures,

Monsieur **Frédéric DELAIRE** agissant en qualité d'associé unique et président de la société **2C2FNLK**, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} janvier et 31 décembre, et de prolonger de neuf mois l'exercice en cours. L'exercice social en cours, qui est le premier exercice social de la société, sera donc clos le 31 décembre 2026.

En conséquence, l'article 19 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 19 . EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2026. »

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Frédéric DELAIRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a wavy tail.